

ASSOCIATION AMICALE DES PECHEURS A LA LIGNE DE NOGENT-SUR-SEINE (AUBE)

A.A.P.P.M.A Agrée

FONDEE LE 17 MARS 1901

INTERDICTION TEMPORAIRE DE PÊCHE Référence ITP1/2019

Secteur concerné : casiers 2,3 et 4 partie auboise.

Période : du 06 mai 2019 au 12 mai 2019.

Motif : organisation d'une manifestation de type enduro carpes.

En raison de l'organisation d'un enduro carpes aux casiers 2,3 et 4 partie auboise du mercredi 08 mai 2019 au dimanche 12 mai 2019, la pêche sur ces plans d'eau est interdite durant toute la période précisée dans l'entête.

Sanctions:

- Non-respect du règlement intérieur : amende de 50 €.

Le 05/05/2019 à Nogent-sur-Seine

Le président
Emmanuel GHIRINGHELLI

